Maître d'ouvrage : **VITALANDES**

OPERATION : **Maison RAPOLD à Azur (40140)**

Objet de l'opération de travaux : **Réhabilitation d'une maison de ville en 5 logements et construction d'un commerce à Azur (40140)**

CONTRAT PRIVE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Contrats de travaux pour la réhabilitation d'une maison de ville en 5 logements et la construction d'un commerce à Azur

CONTRAT PASSE PAR LOTS SEPARES

Cette opération de travaux est divisée en 14 lots définis ci-dessous.

LOT 1 - Désamiantage
LOT 2 - Gros-œuvre, Démolition
LOT 3 - Enduits
LOT 4 - Charpente, couverture, Zinguerie, Escalier bois
LOT 5 - Menuiserie extérieure Aluminium
LOT 6 - Plâtrerie, Isolation
LOT 7 - CVPS Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires
LOT 8 - Electricité Courant Fort, Courant Faible
LOT 9 - Menuiserie intérieure bois et Signalétique
LOT 10 - Charpente métallique, Serrurerie
LOT 11 - Peinture, Nettoyage
LOT 12 - Sols souples
LOT 13 - Carrelage, Faïence
LOT 14 - VRD, Espaces Verts

Maître d'ouvrage : VITALANDES

Adresse : 242 boulevard Saint Vincent de Paul – 40990 Saint Paul lès Dax

Représenté par Frédéric DASSIE - Directeur

Date limite de réception des offres : **Lundi 30 Novembre 2026 à 12 h 00**

Via le profil d'acheteur à l'adresse : https://demat-ampa.fr

Sommaire

1 OBJET ET DUREE DU CONTRAT 3

1.1 Nature et étendue des travaux 3

1.2 Décomposition en tranches 3

1.3 Durée du contrat – reconduction – délais d'exécution 3

2 ORGANISATION DE LA CONSULTATION 4

2.1 Procédure de passation mise en œuvre 4

2.2 Intervenants 4

2.3 Contenu du dossier de consultation 5

2.4 Variantes 5

2.5 Prestations supplémentaires éventuelles 6

2.6 Délai de validité des offres 6

2.7 Mode de dévolution 6

2.8 Visite des lieux d'exécution du contrat 6

3 RETRAIT DU DOSSIER 6

4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 7

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 7

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre 8

5 JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE 8

5.1 Critères de jugement des offres 8

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire 9

6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9

6.1 Conditions de dématérialisation 10

6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 10

6.3 Modalités de signatures des candidatures et des offres 11

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

1 OBJET ET DUREE DU CONTRAT

1.1 Nature et étendue des travaux

L'opération de travaux a pour objet la réhabilitation d'une maison de ville en 5 logements et la construction d'un commerce à Azur (40140)

Lieu d'exécution : 39 Avenue Emile Sescousse - 40140 Azur.

Cette opération de travaux est divisée en 14 lots. Les contrats qui seront conclus à la suite de la procédure engagée auront pour objet l'exécution de :

LOT 1	Désamiantage
LOT 2	Gros-œuvre, Démolition
LOT 3	Enduits
LOT 4	Charpente, couverture, Zinguerie, Escalier bois
LOT 5	Menuiserie extérieure Aluminium
LOT 6	Plâtrerie, Isolation
LOT 7	CVPS Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaires
LOT 8	Electricité Courant Fort, Courant Faible
LOT 9	Menuiserie intérieure bois et Signalétique
LOT 10	Charpente métallique, Serrurerie
LOT 11	Peinture, Nettoyage
LOT 12	Sols souples
LOT 13	Carrelage, Faïence
LOT 14	VRD, Espaces Verts

1.2 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.3 Durée du contrat – reconduction – délais d'exécution

La durée du contrat et les délais d'exécution figurent à l'article 8.1 du contrat de travaux de bâtiment valant soumission et CCAP.

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au 1er trimestre 2027.

Reconduction : Le contrat ne sera pas reconduit

2 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure de passation mise en œuvre

Le candidat est invité à remettre son offre dans le délai mentionné en page 1. Il pourra ensuite participer à une ou pluisieurs phases de négociation avec les 3 candidats les mieux classés pour chaque lot.

À l'issue de la négociation, le maître d'ouvrage retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans le présent règlement de la consultation.

En cas d'absence de remise d'une offre par le candidat dans le cadre de la négociation, l'acheteur tiendra compte de la dernière offre conforme remise par ce candidat pour procéder à son analyse..

2.2 Intervenants

Intervenant	**Mission**	**Prestataire**
Maître d'œuvre	Mission de base avec ESQ, VISA et Syntèse	Bloom architectes 8 rue Thiers, 64100 Bayonne
Bureau d'études structure		IDC 3 Avenue de Logron, 40100 Dax
Bureau d'études CVPS		Climelec 6, rue Saint-Frédéri, 64100 Bayonne
Bureau d'études VRD		Ading ZA Plaine des bois, 64300 Biron
OPC		Imhotep 33 Avenue de l'Aquitaine, 64100 Bayonne
Contrôleur technique	F/HAND-ERP/HAND-H/LP/PS/ PV/SEI/SH/Th + att Hand, Att acoustique, perméabilité à l'air	APAVE ZI Mi-Carrère, 40 000 Mont-de-Marsan
Coordonnateur SPS Phase études Phase travaux	L'opération est classée en catégorie : 3	APAVE ZI Mi-Carrère, 40 000 Mont-de-Marsan
Géotechnicien	G2 AVP, G2 PRO	Ingésol 11 rue du Moulin de Brindos, 64600 Anglet

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d'œuvre pour validation et au bureau de contrôle pour avis avant tout début d'exécution.

2.3 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

Pièces administratives :

- Acte d'engagement valant CCAP
- Le présent règlement de la consultation

Pièces écrites :

- Architecte
 - CCTP AZUR PRO.pdf
- BET
 - Liste des lots PRO.pdf
 - LOT 02_CCTP_GO.pdf
 - LOT 03_CCTP_ENDUIT.pdf
 - LOT 07_CCTP_PSV.pdf
 - LOT 08 _CCTP_ELEC.pdf
 - LOT 14 _CCTP_ VRD_ESPACES VERTS.pdf
- DPGF
 - DPGF lot 1 à 14 format xls
 - DPGF lot 1 à 14 format pdf
- Pièces annexes
 - BC_SPS
 - DIAG
 - EDL GEOMETRE
 - ETUDES DE SOLS
 - NOTICES THERMIQUES
 - PLANNING DCE
- Liste des lots PRO.pdf

Plans architectes

- Cf. liste des pièces graphiques et écrites PRO DCE.pdf

Plans BET

- Cf. liste des pièces graphiques et écrites PRO DCE.pdf

2.4 Variantes

La proposition de variantes est autorisée, dans la limite de 1 (une) variante par offre.

Les variantes proposées ne doivent pas impacter les autres lots et doivent respecter les volumes intérieurs (hauteur libre intérieure…).

Modalités de présentation des variantes :

Le candidat devra remettre une offre pour chaque variante proposée .

Il veillera notamment à compléter correctement l'article « 5.1 – Montant de l'offre » en cochant la case correspondant à la solution chiffrée.

Il remettra un dossier technique permettant au maître d'œuvre d'apprécier la pertinence de la variante et une note technique expliquant les avantages de la solution proposé par rapport à la solution de base.

Il indiquera, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base : les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

2.5 Prestations supplémentaires éventuelles

Le contrat comporte des prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP :

PSE 1 - Lot 02 GO, Démolition : Piquage des murs intérieurs existants.

PSE 2 – Lot 14 VRD, Espaces verts : Candélabre solaire

Les candidats doivent impérativement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le C.C.T.P. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement, qu'il s'agisse de la solution de base ou d'une solution variante.

2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres ou, en cas de mise en œuvre de la négociation, à compter de la date limite de réception des offres finales.

2.7 Mode de dévolution

L'opération de travaux est divisée en lots, chaque lot faisant l'objet d'un contrat séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Chaque contrat sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

2.8 Visite des lieux d'exécution du contrat

Les soumissionnaires sont réputés avoir pris connaissance des lieux.

Ils ne pourront invoquer par la suite une méconnaissance des lieux pour modifier leurs prix ou prétendre à une rémunération complémentaire.

Les soumissionnaires peuvent se rendre sur place à l'adresse suivante : 39 Avenue Emile Secousse, 40140 Azur. Ils devront prendre rendez-vous auprès de la mairie d'Azur au 05 58 48 13 06.

D'autre part des visites du bâtiment seront également organisées aux dates suivantes :

- 17 novembre 2026 à 11H ou 14H
- 24 novembre 2026 à 11H ou 14H

Les entreprises devront prendre rendez-vous par mail 24h. avant la date prévue à : fabrice.bouchet@satel40.fr .

3 RETRAIT DU DOSSIER

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.

Il est précisé que l'ensemble des pièces est disponible, permettant aux candidats de connaitre la totalité des lots de travaux et les limites de leurs prestations.

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires via le profil d'acheteur http://demat-ampa.fr.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le maître d'ouvrage, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers compressés au standard.zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
- Adobe® Acrobat® .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
- Rich Text Format .rtf (lisibles par l'ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l'ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft....)
- Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d'Informative Graphics, ...)

Tous les logiciels requis peuvent être téléchargés gratuitement sur le profil d'acheteur.

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d'acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française ou être accompagnés d'une traduction en français.

4.1 Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

- ✓ Pouvoir(s) de la personne habilitée à engager le candidat
- ✓ Photocopie de la carte de qualification professionnelle en cours de validité ou certificat de capacité.
- ✓ Attestations d'assurances, décennale et responsabilité civile en cours de validité.
- ✓ Attestations des administrations comptables et organismes selon l'article R433-9 du CCH
- ✓ Documents ou attestations figurant à l'article R324-4 du code du travail.
- ✓ Attestations sur l'honneur du candidat déclarant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail.
- ✓ Si l'Entreprise est en règlement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- ✓ Liste des références similaires au présent projet.

4.2 Eléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un dossier "Offre" :**

1. **Un projet de contrat comprenant :**
 - Le contrat de travaux de bâtiment valant soumission
 - Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l'exécution des prestations
 - Un devis des prestations à réaliser
 - Le cadre de DPGF dûment rempli et complété

Si l'offre est produite par un groupement conjoint d'entreprises, il est précisé le point suivant :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination des cotraitants est couverte par les prix des travaux qui lui sont attribués. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

- Projets avec variantes à présenter dans le respect des modalités prévues à l'article 2.4 ci-dessus.

Le descriptif technique, leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le maître d'ouvrage font foi.

2. **Mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux**

Ce document comprendra :

- *Les provenances et les fiches des principaux matériaux et fournitures,*
- *Le programme d'exécution des ouvrages indiquant les durées prévisionnels,*
- *Les procédés d'exécutions envisagés et les moyens humains et matériels affectés au chantier.*

5 JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L'ATTRIBUTAIRE

5.1 Critères de jugement des offres

Le maître d'ouvrage choisira l'attributaire du contrat sur la base des critères de sélection suivants, selon la pondération suivante :

CRITERE	PONDERATION
Prix des prestations	70%
Valeur technique	30%

- **<u>Proposition de critère prix : note sur 70 points</u>**

suivant formule : 70 x (<u>Offre la moins disante</u>) / Offre examinée)

- Proposition de critère valeur technique : note sur 30 points

Le programme d'exécution des ouvrages indiquant les durées prévisionnelles

- *Absence d'informations : 0 points*
- *Programme moyennement adapté : 5 points*
- *Programme complet et parfaitement adapté : 10 points*

Les provenances et les fiches des principaux matériaux et fournitures :

- *Absence de fiches : 0 points*
- *Indications partielles et/ou moyennement adaptées : 5 points*
- *Indications complètes et parfaitement adaptées : 10 points*

Les procédés d'exécutions envisagés et les moyens humains et matériels affectés au chantier

- *Absence d'informations : 0 points*
- *Indications partielles et/ou moyennement adaptées : 5 points*
- *Indications complètes et parfaitement adaptées : 10 points*

5.2 Vérification de la situation de l'attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le contrat produira dans un délai de 8 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
- Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
- Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

6 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres qui suivent s'imposent aux candidats.

Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l'irrégularité de l'offre. Dans cette hypothèse, le maître d'ouvrage pourra néanmoins s'il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

Les candidatures et offres seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur https://demat-ampa.fr

Si le candidat adresse plusieurs candidatures et/ou offres différentes, seule la dernière candidature et/ou offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

6.1 Conditions de dématérialisation

Les candidatures et les offres devront être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature et de l'offre correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le maître d'ouvrage invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le maître d'ouvrage pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

- standard .zip
- Adobe® Acrobat®.pdf
- Rich Text Format.rtf
- .docx ou .xlsx ou .pptx
- .odt, .ods, .odp, .odg
- le cas échéant, le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

6.2 Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation https://demat-ampa.fr et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher de Madame RIZZA au 05 58 91 20 90.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre. La taille maximum acceptée pour le dépôt des plis est de 1 Go.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante : Dossier candidature, Dossier offre.

En cas de contrat alloti, les candidats peuvent répondre de manière séparée pour chaque lot ou transmettre une réponse pour plusieurs lots, par un envoi unique. L'identification du ou des lots auxquels il est répondu doit dans ce cas être sans ambiguïté. Le maître d'ouvrage doit en effet pouvoir séparer sans difficulté l'offre propre à chaque lot au moment de l'ouverture des plis. Si plusieurs offres sont faites par un soumissionnaire pour un même lot, la dernière offre sera retenue.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou « virus » :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le maître d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le maître d'ouvrage reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

6.3 Modalités de signatures des candidatures et des offres

Les candidatures et offres n'ont pas à être remises signées.

Le contrat transmis par voie électronique sera signé par le seul candidat attributaire sous format dématérialisé.

Le contrat sera signé au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Les certificats de signature électronique utilisés doivent être conformes au règlement n°910/2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dit « eIDAS ».

La signature doit être une signature « avancée » reposant sur un certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement.

La liste de ces prestataires est publiée, pour la France, par l'ANSSI : https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Pour les candidats européens, la Commission européenne tient également une liste des prestataires de confiance : https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR/3

Le candidat peut également utiliser un certificat ne figurant sur aucune de ces listes mais délivré par une autorité de certification, française ou étrangère, qui répond aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement.

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui du profil acheteur, il doit transmettre le « mode d'emploi » permettant de procéder à la vérification de la validité de la signature électronique. En revanche, lorsque le signataire utilise le certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement et l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur, il est dispensé de transmettre la procédure de vérification de la signature électronique.

Les certificats qualifiés de signature électronique délivrés en application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les contrats publics, abrogé à compter du 1er octobre 2018, demeurent régis par ses dispositions jusqu'à l'expiration de leur date de validité.

Seuls les formats de signature PAdES, CAdES et XAdES sont acceptés.

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil qui, entre les parties, a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures ou des offres qu'il a transmises a été altéré.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d'acheteur https://demat-ampa.fr. Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.